Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 94 (1911)

Rubrik: Protokoll der zweiten Sitzung des Senates der Schweizerischen

Naturforschenden Gesellschaft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Protokoll

der

zweiten Sitzung des Senates

der

Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft

am 9. Juli 1911

im Bundeshause in Bern (Ständeratssaal)

Leere Seite Blank page Page vide

Leere Seite Blank page Page vide

Procès-verbal de la II^{me} séance du Sénat de la

Société helvétique des Sciences naturelles le 9 juillet 1911

au Palais Fédéral, à Berne, Salle du Conseil des Etats Présidence de M. le Dr Ed. Sarasin, Président du Comité central

Ordre du jour:

- 1º Lecture du procès-verbal de la séance du 10 juillet 1910.
- 2º Demande de l'Institut volcanologique de Naples.
- 3º Représentation de la Suisse à la Commission polaire internationale; éventuellement préavis sur la désignation d'un délégué.
- 4° Préavis sur l'entrée de la Société suisse de chimie dans l'Association internationale des Sociétés chimiques.
- 5° Cession du Fonds Koch à la Bibliothèque de la ville de Berne.
- 6° Cession à la Confédération de la nouvelle station sismologique de Zurich.
- 7º Publication des observations faites au glacier du Rhône.
- 8° Communication de la Commission pour la protection des monuments naturels et préhistoriques.
- 9° Demande de crédits à la Confédération.
- 10° Présidence des Commissions de la S. H. S. N.
- 11º Préavis sur les nominations de membres honoraires.
- 12º Divers.

A. Comité central en charge

Membres présents

M. le Dr Ed. Sarasin, Genève

le Prof. R. Chodat, Genève

» le Prof. Ph.-A. Guye, Genève

M^{Ile} F. Custer, Aarau.

Membre absent excusé

M. le Prof. H. Schinz, Zurich.

B. Anciens Comités centraux

Membres présents

- M. le Prof. Th. Studer, Berne
- » » F.-A. Forel, Morges
- » » C. Schröter, Zurich
- » » A. Kleiner, Zurich
- » » A. Riggenbach-Burkhardt, Bâle
- » » Dr P. Chappuis, Bâle.

Membres absents excusés

- M. le Prof. Fr. Burkhardt, Bâle
- » » Dr J. Coaz, Berne
- » » Prof. Ed. Schær, Strasbourg
- » » H. Golliez, Lausanne
- » » C.-F. Geiser, Kussnacht-Zurich
- » » A. Lang, Zurich
- » » Dr Fr. Sarasin, Bâle.

C. Présidents des Commissions

Membres présents

- M. le Prof. K. Von der Mühll, Bâle, Oeuvres d'Euler
- » » H. Blanc, Lausanne, Fondation Schläfli et Concilium bibliographicum.
- » » A. Heim, Zurich, Commissions géologique et glaciers.
- » » U. Grubenmann, Zurich, Commission géotechnique.
- » » Colonel J. J. Lochmann, Lausanne, Commission géodésique.
- » » Prof. J. Früh, Zurich, Commission sismologique.
- » » Ed. Fischer, Berne, Flore cryptogamique suisse.

Membres absents excusés

- M. le Prof. H. Schinz, Zurich, Mémoires.
- » » Fr. Zschokke, Bâle, Commission hydrologique.
- » Dr. Fritz Sarasin, Bâle, Bourses de voyage.
- » » Paul Sarasin, Bâle, Protection des monuments naturels et préhistoriques.

D. Présidents des Sections

Membres présents

M. le Prof. A. Baltzer, vice-président, Berne en remplacement de M. Schardt, président, Géologie.

M. le Prof. C. Schröter, Zurich, Botanique.

- » » Fuhrmann, Neuchâtel, Zoologie.
- » » Fr. Fichter, Bâle, Chimie.
- » » Rud. Fueter, Bâle, Mathématiques.

Membre absent excusé

M. le Prof. J. de Kowalski, Fribourg, Physique.

E. Président annuel

Membre présent

M. le Dr. A. Pfæhler, Soleure.

F. Délégués du Conseil Fédéral

M. le conseiller aux Etats Louis Cardinaux, Fribourg

- » » national Ernest Chuard, Lausanne
- » » Prof. Hugo Kronecker, Berne
- » » conseiller national Dr A. Rickli, Langenthal
- » » Ch. E. Wild, St. Gall
- » » K. Zschokke, Aarau.

M. le Président ouvre la séance à 2 h. 10 en souhaitant une cordiale bienvenue aux membres du Sénat et tout spécialement aux délégués du Conseil fédéral dont le concours sera particulièrement précieux pour la tâche toujours plus considérable que doit remplir notre Société. Il désigne comme secrétaire M. le prof. Ph.-A. Guye, secrétaire du Comité central et comme scrutateurs MM. Fueter et Zschokke.

1° Lecture du procès verbal de la séance du 10 juillet 1910 Ce procès verbal est lu et adopté.

2º Demande de l'Institut volcanologique de Naples

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le D^r Friedländer qui avait été adressée à l'ancien Comité Central de Bâle pour solliciter l'appui de la Société helvétique des Sciences naturelles. Le C. C. a estimé qu'il n'y avait pas lieu de donner une réponse affirmative, l'œuvre de M. le D^r Friedländer, tout en étant très intéressante ne rentrant pas directement dans le champ d'activité de notre Société et n'étant point une entreprise internationale, mais une institution privée.

Le Sénat confirme ce préavis négatif.

3° Représentation de la Suisse à la Commission polaire internationale

M. le Président expose que par lettre du 23 décembre 1910, le Conseil fédéral a demandé au C. C. un préavis sur la participation éventuelle de la Suisse à la Commission polaire internationale. En même temps, le Conseil fédéral a transmis au C. C. un préavis négatif rédigé par M. le Prof. Früh auquel l'Ecole Polytechnique avait de son côté renvoyé la question.

Le C. C., après avoir délibéré sur cette question, a estimé que la Société helvétique des Sciences naturelles devait donner un préavis favorable; par esprit de solidarité, la Suisse ne doit pas rester en dehors des grandes œuvres internationales, surtout lorsque la participation qu'on lui demande ne l'engage pas financièrement, et surtout aussi, lorsqu'elle peut se faire représenter par des délégués de premier ordre, comme ce serait le cas en matière d'études polaires.

M. Früh estime que les travaux polaires n'ont pas une utilité assez directe pour notre pays. Des Gouvernements puissants comme l'Autriche-Hongrie et la Grande-Bretagne n'ont pas encore donné leur adhésion; si l'on ne nous demande pas encore un concours financier, cela se produira certainement plus tard et les ressources utilisées dans ce but seront employées avec plus de fruit pour des études concernant les glaciers.

M. Forel estime que nous devons en toute occasion participer de notre mieux à tous les grands travaux internationaux; nous avons le devoir de prendre part à toutes les œuvres mondiales; dans le cas particulier, et bien que notre pays n'ait aucun contact direct avec les régions polaires, nous avons de nombreux naturalistes qui se sont distingués dans leurs explorations polaires, spécialement le D^r de Quervain qui doit entreprendre prochainement la traversée du Groenland dans des conditions particulièrement intéressantes et dont l'œuvre mérite d'être appuyée, surtout par nos députés.

M. Forel propose donc d'insister auprès du Département fédéral de l'Intérieur pour l'acceptation de la participation de la Suisse à la Commission polaire internationale.

MM. Riggenbach et Schröter partagent le même avis.

La proposition du C. C. est adoptée par le Sénat à l'unanimité moins une voix.

Dans le cas où la Confédération ratifierait le préavis qui précède, il y aurait lieu de désigner un délégué pour la Suisse à la Commission polaire internationale. Sur la proposition de M. le colonel Lochmann, le C. C. est chargé de faire éventuellement des propositions à ce sujet aux Autorités fédérales.

- 4° Préavis sur l'entrée de la Société Suisse de Chimie dans l'Association internationale des Sociétés chimiques
- M. le Président donne la parole à M. le Prof. Ph.-A. Guye pour rapporter sur la demande de la Société Suisse de Chimie qui désire entrer dans l'Association Internationale des Sociétés chimiques, fondée récemment à Paris.
- M. Guye donne lecture des articles des statuts de cette Association relatifs à l'admission des nouvelles sociétés et rappelle que c'est à la dernière réunion de la Société helvétique à Bâle qu'ont été arrêtées entre M. le Prof. Ostwald et M. le Prof. Haller les mesures à prendre pour provoquer la fondation de cette association. Il est donc naturel que notre Société Suisse de Chimie n'y reste pas étrangère.

Le Sénat donne son approbation à la demande de la Société Suisse de Chimie.

5° Cession du Fonds Koch à la Bibliothèque de la Ville de Berne

M. le Président rappelle qu'à la suite d'un contrat intervenu antérieurement, la Bibliothèque de la Société helvétique a été transférée à la Bibliothèque de la Ville de Berne.

D'après les volontés du testateur Koch, les revenus de ce fonds sont destinés à acheter des ouvrages scientifiques à placer dans la bibliothèque de notre Société.

Vu le traité ci-dessus rappelé, il est dès lors plus simple de charger directement la Bibliothèque de la Ville de Berne de faire les achats en question et de lui transférer le capital, à charge par elle d'en utiliser les revenus en conformité du testament Koch.

Le Sénat approuve la cession à la Bibliothèque de la Ville de Berne du capital du Fonds Koch qui s'élève à fr. 500 et charge le C. C. de procéder à l'exécution du traité de cession.

6° Cession à la Confédération de la nouvelle station sismologique de Zurich

M. le Président rappelle que la station sismologique de Zurich créée par la Commission sismologique de la Société helvétique des Sciences naturelles, a été installée sur le Zurichberg, et que tout le matériel est actuellement organisé pour procéder à des observations régulières.

La Commission sismologique propose de céder cette station à la Confédération.

Le C. C. a approuvé la proposition de cession faite par la Commission sismologique; il y aurait donc lieu, selon lui, de soumettre la proposition à la Confédération et d'élaborer éventuellement avec la Commission sismologique, un rapport précisant les conditions de cette cession et les rapports futurs de la Commission sismologique avec les Autorités Fédérales.

Sur la demande du Président, M. le Prof. Früh, président de la Commission sismologique, donne quelques détails sur les conditions dans lesquelles cette station a été créée:

Au point de vue budgétaire, elle a coûté en nombres ronds fr. 26.000 dont fr. 12.000 ont été fournis par la Confédération. Les frais se sont élevés à fr. 3000 de plus environ que les prévisions de 1907.

M. Früh donne aussi des détails sur la disposition-générale des locaux et présente au Sénat les plans relatifs aux constructions et aux appareils, ainsi que divers diagrammes fournis par les instruments. Il recommande enfin à la bienveillance du Sénat la proposition qui a été faite par la Commission sismologique.

Le Sénat, après avoir entendu le rapport de M. le Prof. Früh, approuve en principe, à l'unanimité, la cession de la Station sismologique de Zurich à la Confédération, et charge le C. C. d'élaborer avec la Commission sismologique un rapport détaillé à présenter au Conseil fédéral, précisant les conditions de cette cession et les rapports futurs de la Commission sismologique avec les autorités fédérales.

M. Früh tient encore à soumettre au Sénat quelques observations sur les vœux qui ont été formulés par la Commission sismologique.

Tout d'abord, celle-ci estime que les compétences de la Station centrale météorologique devraient être étendues à la géodynamique; le personnel de cette station serait aussi chargé du service des observations sismologiques au Zurichberg.

D'autre part, si la cession de la station sismologique est acceptée, il y aurait lieu de maintenir la Commission sismologique en tant que Commission de la Société Helvétique des Sciences naturelles; celle-ci constituerait en même temps un organe officiel chargé de réunir toutes les observations sismologiques en Suisse. Elle aurait en outre comme mission de suivre les observations faites dans le pays, de les rassembler, de les réunir, de veiller aux rapports internationaux concernant les phénomènes sismologiques et d'administrer les archives et la bibliothèque très intéressante qui a été créée par la Com-

mission sismologique. A cet effet, la création d'un secrétariat permanent serait peut-être nécessaire.

M. le Président prend acte des vœux formulés par le Président de la Commission sismologique. Ces vœux seront étudiés lors de l'élaboration du rapport détaillé à présenter au Conseil fédéral, conformément à la décision qui vient d'être prise par le Sénat.

M. le Président saisit cette occasion pour exprimer la reconnaissance de la Société helvétique à la Commission sismologique et tout particulièrement à son Président, M. le Prof. Früh, qui grâce à son dévouement infatigable a réussi à mener à bien cette grande et très utile création d'un observatoire sismologique en Suisse.

7º Publication des observations faites au Glacier du Rhône

Après un court exposé rappelant en quelques mots l'état de la question, M. le Président charge M. le Prof. Heim, président de cette commission depuis la retraite et la mort de Ed. Hagenbach-Bischoff, de donner au Sénat les détails nécessaires sur ce sujet.

M. le Prof. *Heim* rappelle que les observations relatives au glacier du Rhône ont été commencées il y a environ 40 ans; le total des frais qui s'élèvent jusqu'à ce jour à fr. 40.000 environ, ont été supportés en partie par la Société helvétique, par le Club Alpin et par le Bureau topographique fédéral.

Tous les documents relatifs à ces observations sont actuellement réunis, mais ils n'ont pu, jusqu'à présent, être utilisés et ne sont pas utilisables; pour cela, il faudrait qu'ils puissent être publiés.

Depuis la dernière séance du Sénat la Commission des glaciers a pu examiner et étudier les principaux points suivants :

- 1° M. le colonel Held fait entreprendre la révison des calculs relatifs aux observations, l'établissement des tableaux récapitulatifs et la construction des graphiques qui en découlent.
 - 2º La Commission des Glaciers a chargé M. le Prof. Mer-

canton à Lausanne de la rédaction du mémoire explicatif qui doit accompagner la publication de ces tableaux et données; M. le colonel Held serait chargé de la partie purement topographique de la rédaction; le travail de rédaction pourra commencer dès cet automne; les documents nécessaires sont rassemblés.

3° La plus grande partie des planches est déjà gravée sur pierre; le reste doit être achevé dans le plus bref délai.

Les frais relatifs à tous ces travaux préparatoires s'élèveront à la somme de fr. 10.000 environ, et ceux-ci terminés, les publications pourront se faire sans grandes difficultés nouvelles en utilisant pour cela les Mémoires publiés par notre Société.

Il y a, d'autre part, un intérêt considérable à ce que les mesures poursuivies pendant les 40 dernières années, soient continuées avec le plus grand soin, d'autant plus que le glacier qui a constamment été en recul depuis le commencement de ces observations paraît être entré cette année dans une nouvelle période de croissance.

Ces considérations justifient donc pleinement la demande d'une subvention extraordinaire de fr. 10.000 à présenter au Conseil fédéral sur le budget de 1912 et qui n'avait pu être prise en considération pour le budget de 1911.

La Commission des Glaciers recourt donc à l'appui du Sénat pour lui permettre d'achever un travail qui sera unique en son genre et qui fera grand honneur à notre pays.

M. le Président remercie M. le Prof. Heim de son intéressant exposé; il rend aussi hommage à la mémoire de feu le Professeur E. Hagenbach-Bischoff de Bâle qui, pendant sa longue présidence, a été l'âme de cette Commission comme il l'était de toutes nos réunions où sa puissante et sympathique personnalité tenait une si grande place.

Après discussion, le Sénat décide à l'unanimité, de recommander chaudement aux Autorités Fédérales la demande d'allocation extraordinaire de fr. 10.000 formulée par la Commission des Glaciers pour l'achèvement des travaux préparatoires en vue des publications des observations faites au glacier du Rhône depuis 40 ans.

8° Communication de la Commission pour la protection des monuments naturels et préhistoriques

M. Paul Sarasin, président de cette Commission s'est fait excuser, étant retenu actuellement dans les Grisons où il accompagne les Délégués du Conseil fédéral au Parc national.

En l'absence du rapporteur, cet objet est retiré de l'ordre du jour.

9° Demandes de crédits à la Confédération

M. le Président expose que sauf en ce qui concerne l'allocation extraordinaire de fr. 10.000 dont il vient d'être question, les Commissions de la Société n'ont formulé aucune autre demande supplémentaire de crédits annuels ordinaires, lesquels sont les suivants :

Commission géologique:

allocation ordinaire	Fr.	40.000
allocation extraord. pour relier la géologie de		
la rive gauche du Rhin à celle du Duché		
de Bade))	2.500
Commission géodésique	"	22.000
» des Bourses de voyages))	2.500
» des publications scientifiques))	17.700
Ensemble))	84.700

Le Sénat approuve ces demandes de crédits.

10° Présidence des Commissions de la Société helvétique des Sciences naturelles

M. le Président expose que le C. C. sortant de charge a attiré l'attention du nouveau C. C. sur les inconvénients que présente actuellement, étant donné la composition du Sénat, le fait que les mêmes personnes président quelquefois deux des Commissions de la Société helvétique des Sciences naturelles. Après avoir étudié la question, le Comité central est arrivé à

la conclusion qu'il serait préférable à l'avenir que les diverses commissions de la Société helvétique fussent présidées par des personnes différentes, de telle façon que les Commissions soient mieux représentées au Sénat. Il ne s'agit pas ici de nouvelles propositions statutaires ou réglementaires, mais d'un simple vœu pour l'avenir.

- M. Heim pense que l'on pourrait peut-être rémédier à ces inconvénients en convenant qu'en cas de double présidence le vice-président d'une des Commissions fasse partie du Sénat. Cette manière de voir est appuyée par M. Forel.
- M. Chodat fait remarquer que cela ne serait pas conforme aux statuts de la Société d'après lesquels font seuls partie du Sénat les *Présidents* des Commissions.
 - M. Heim retire sa proposition.

Après discussion, le Sénat, considérant l'intérêt qu'il y a pour la bonne marche des affaires de la Société helvétique des Sciences naturelles à ce que les différents organes de la Société soient représentés au Sénat par des personnes différentes, émet le vœu suivant :

« Il est désirable qu'à l'avenir, les Commissions et les Sections de la Société helvétique des Sciences naturelles n'appellent aux fonctions de président que des membres ne remplissant pas déjà ces fonctions dans l'un des organes représentés au Sénat ».

Ce vœu sera transmis aux différents organes de la Société représentés au Sénat.

11º Préavis sur les nominations de membres honoraires

M. le Président soumet à l'appréciation du Sénat les nominations de membres honoraires qui seront présentées à la prochaine assemblée générale à Soleure.

Ces propositions de nominations ont été soigneusement examinées par le Comité Central et sont les suivantes :

- M. le D^r Alexandre Yersin, attaché au service de l'Institut Pasteur en Orient.
- M. le D^r Paul Choffat, membre de la Commission du Service géologique du Portugal.

M. le Prof. D' G. Chrystal, de l'Université d'Edimbourg.

M. le Prof. Dr R. Dedekind, Braunschweig, membre de notre Société depuis 50 ans et mathématicien distingué dont la candidature est particulièrement recommandée par M. Geiser.

M. le Prince B. Galitzine, Président de l'Association Internationale Sismologique, à St-Pétersbourg.

M. le Président indique rapidement les principaux motifs qui justifient chacune de ces candidatures, lesquelles sont toutes approuvées, à l'unanimité, par le Sénat.

12º Divers

M. le Président informe le Sénat que le Comité central a été nanti d'une proposition de la Société suisse de Mathématiques tendant à réviser les statuts de notre Société de façon à préciser la date de nos assemblées générales annuelles qui devraient, à son avis, avoir lieu entre la dernière semaine d'août et la seconde quinzaine de septembre.

Le Comité Central, tout en reconnaissant le bien fondé de la proposition de la Société Suisse de Mathématiques, a estimé qu'il était peut-être prématuré de procéder dès maintenant à une revision de nos statuts et a pensé que la question pourrait être tranchée simplement par un vœu; la Société de Mathématiques s'est ralliée à ce point de vue et a retiré sa proposition de revision de statuts.

M. Fueter expose les motifs à l'appui de ce vœu; il insiste en particulier sur les inconvénients que présente la date de la fin de juillet et commencement d'août. La seule objection que l'on puisse faire aux dates proposées par la Société Suisse de Mathématiques est la difficulté qui résulterait pour les maîtres de sciences relevant de l'enseignement secondaire d'assister à nos réunions annuelles. Cette difficulté pourrait être facilement levée si notre Comité Central s'adressait aux divers gouvernements cantonaux pour les prier d'autoriser les maîtres de sciences à assister à nos réunions.

M. Von der Mühll insiste aussi sur les avantages que présenterait une date un peu fixe, surtout si elle était connue au commencement de l'année.

M. Pfähler fait remarquer que dans un grand nombre de petites localités la question des dates est beaucoup plus difficile à trancher que dans les grands centres.

Après discussion, et sur la proposition de M. Forel, le Sénat prend acte du vœu émis par le Comité central en renvoyant la question à l'assemblée des délégués de la réunion de Soleure.

Séance levée à 4 h. 30.

Berne, le 9 juillet 1911.

Pour le Comité Central,

Le Président:

Le Secrétaire:

Dr Ed. Sarasin.

Prof. Ph.-A. Guye.